



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 MARS 2026

Délibération n°2026-03-27

Pôle enfance Ballon-Ciré d'Aunis - Approbation de la convention de fonctionnement modifiée

Résumé :

- Adoption des modifications de la convention de fonctionnement du pôle enfance Ballon Ciré d'Aunis,
- Autorisation donnée au Président de signer ce document.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-28

Centre d'Animation et de Citoyenneté - Approbation de la convention de financement et de son annexe de subventions 2026

Résumé :

- Adoption de la convention de financement à passer entre l'association « Centre d'Animation et de Citoyenneté de Surgères » et la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorisation donnée au Président de signer ce document.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-29

Attribution de subventions au titre de l'année 2026 – Volet Enfance Jeunesse Famille & Développement Social, volet culture, volet développement économique et volet sport

Résumé :

Volet enfance jeunesse famille

Adoptée à l'unanimité

Volet développement social

Adoptée à l'unanimité

Volet culture

Adoptée à l'unanimité

Volet développement économique

Adoptée à l'unanimité

Volet sport

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-30

Détermination du produit de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2026

Résumé :

- Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2026 à 291 049 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-31

Contributions aux organismes extérieurs – Année 2026

Résumé :

- Arrêt des prévisions comme montants des contributions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre de l'année 2026 :

Syndicat Mixte Cyclad	4 508 000 €
Syndicat Mixte Soluris	9 500 €
Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin	225 000 €
Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	50 905 €
Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	170 €
Syndicat mixte du Parc Naturel des Marais du Littoral Charentais	5 045 €
Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
Syndicat Mixte Charente Aval	202 690 €
Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	5 455 €
Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	188 000 €
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	43 600 €

- Arrêt de la subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière Agroalimentaire pour l'exercice 2026 à la somme de 107 195 €.

Adoptée à l'unanimité**Délibération n°2026-03-32**

Vote des taux de fiscalité - Année 2026

Résumé :

- Maintien des taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et fixation suivante :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1.27%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	6.44%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	8.68%
Cotisation foncière des entreprises	24,50%

Adoptée à l'unanimité**Délibération n°2026-03-33**

Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Surgères - transfert de la voirie du parc d'activité économique de La Combe

Résumé :

- Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Surgères :
attribution de compensation diminuée de 6 363,25
montant total de l'Attribution de Compensation de Surgères à 594 863,70 €.

Adoptée à l'unanimité**Délibération n°2026-03-34**

Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Surgères - charges de centralité afférentes au centre d'incendie et de secours

Résumé :

- Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Surgères :
attribution de compensation augmentée de 12 000,00 €
montant total de l'Attribution de Compensation de Surgères à 606 863,70 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-35

Attribution de fonds de concours à la commune de Saint Pierre la Noue

Résumé :

Attribution à la Commune de Saint-Pierre-La-Noue d'un fonds de concours d'un montant de 10 000,00 €, pour la réhabilitation et l'extension de sa salle des fêtes.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-36

Contrat Territorial d'Education Artistique (CTEAC) 2026 – conventions de partenariat avec le Centre Chorégraphique National Les Mille Plateaux – La Rochelle pour les interventions scolaires

Résumé :

- Approbation de 3 conventions de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le Centre Chorégraphique National Mille Plateaux de la Rochelle,
- Autorisation donnée au Président de signer ces documents.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-37

Pôle d'échange multimodal - Avenant n°2 en plus-value de plus de 5%, au Lot n°4 : Aménagements Paysagers et Mobilier Urbain

Résumé :

- Approbation de l'avenant n°2 en plus-value au marché concernant les travaux du lot n°4 – Aménagements Paysagers et Mobilier Urbain, pour l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères,
- Autorisation donnée au Président de signer cet avenant avec l'entreprise IDVERDE, pour un montant de 30 099,05 € HT, portant ainsi le montant du marché à 359 618,36 € HT soit 431 542,03 euros² TTC.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-38

Conservatoire intercommunal de musique - Avenant n°1 en plus-value de plus de 5%, au Marché 2026-002 de création d'un doublet de forages géothermiques (22 m) pour la géothermie

Résumé :

- Approbation de l'avenant n°1 en plus-value au marché concernant les travaux de création d'un doublet de forages géothermiques (22m) pour le futur conservatoire intercommunal de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorisation donnée au Président de signer cet avenant avec l'entreprise Forages Massé, pour un montant de 6 950 € HT, portant ainsi le montant du marché à 64 260 € HT soit 77 112€ TTC.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-39

Délibération autorisant le recours à l'apprentissage

Résumé :

- Recours au contrat d'apprentissage et décision de conclure, dès la rentrée scolaire 2026, deux contrats d'apprentissage pour les services Sports et Communication.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-03-40

Définition de l'intérêt communautaire de la compétence assainissement collectif et non collectif des eaux usées.

Résumé :

Approbation de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence assainissement collectif et non collectif.

Adoptée à l'unanimité

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **Mercredi 18 mars 2026.***